Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

ORDRE DE SERVICE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animale** **Bureau de la santé animale** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : M. LANGUILLE Tél. : 01.49.55.84.66 Réf. interne : NS FCO 060534	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2006-8141** **Date: 07 juin 2006** Classement : SA 222.222

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : Note de service DGAl/SDSPA/N 2005-8150 du 30 mai 2005
Nombre d'annexe: 1
Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : Laboratoires agréés pour la réalisation des épreuves sérologiques de recherche de la fièvre catarrhale du mouton

Bases juridiques :

- Directive 2000/75/CE du Conseil du 20 novembre 2000 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton,
- Arrêté du 21 août 2001 fixant les mesures techniques et financières de police sanitaire relative à la fièvre catarrhale du mouton.

MOTS-CLES : FIEVRE CATARRHALE – LABORATOIRES - ANALYSES SEROLOGIQUES

Résumé :
La présente note de service fixe pour 2006 la liste des laboratoires agréés pour effectuer les analyses sérologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton par la technique ELISA ainsi que les modalités de rendu des résultats dans le cadre de la surveillance de cette maladie en Corse et sur le continent.

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Directeurs départementaux des services vétérinaires des chefs lieux de région - Laboratoires d'analyses vétérinaires agréés - Laboratoire du CIRAD-EMVT Montpellier	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux des services vétérinaires - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - AFSSA LERPAZ Maisons-Alfort - COFRAC

I – LABORATOIRE NATIONAL DE REFERENCE

Le laboratoire national de référence pour les analyses sérologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton est le laboratoire du CIRAD-EMVT de Montpellier :

CIRAD – EMVT
Programme santé animale TA 30/G
A l'attention d'E.Albina et C.Grillet
Campus international de Baillarguet
34398 Montpellier Cedex 5
Tel : 04 67 59 37 24
Fax : 04 67 59 37 98

II – LABORATOIRES VETERINAIRES AGREES

II.1 Liste :

La liste des laboratoires vétérinaires agréés pour les analyses sérologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton par la technique ELISA est fixée en annexe I de la présente note.

II.2 Vérification de la conformité des échantillons :

Les laboratoires procéderont à l'analyse des seuls prélèvements exploitables et obligatoirement accompagnés d'une feuille de commémoratifs remplie par le vétérinaire sanitaire ou le service vétérinaire de l'abattoir concerné, indiquant au minimum pour chaque animal :

- le numéro d'identification unique de l'animal,
- l'espèce, l'âge, le sexe,
- le statut vaccinal vis à vis de la fièvre catarrhale du mouton,
- le nom de l'éleveur et le numéro de cheptel,
- la commune et le code postal,
- le nom de la personne ayant réalisé les prélèvements,
- la date de réalisation du prélèvement.

Les prélèvements de sang seront réalisés sur des tubes secs de 10 ml, afin de permettre la réalisation d'une séroneutralisation si nécessaire, à la suite de l'analyse ELISA.

Lorsque l'état du prélèvement ne permet pas son analyse correcte ou qu'il n'est pas accompagné de feuille de commémoratifs, le laboratoire en informe immédiatement le directeur départemental des services vétérinaires.

II.3 Réalisation et transmission des résultats d'analyses

a) Analyses effectuées par les **laboratoires agréés**.

Trois kits ELISA de compétition ont été validés par le laboratoire national de référence et peuvent être utilisés. Les informations techniques relatives à ces kits sont disponibles auprès du CIRAD.

- Kit VMRD/LSI
- Kit ID-VET
- Kit Pourquier

Un plan d'analyses FCO sera prochainement développé dans SIGAL. Il permettra à terme aux laboratoires qualifiés pour les échanges d'information avec SIGAL d'y saisir leurs résultats d'analyses.

Pour les laboratoires n'ayant pas la possibilité de mettre en œuvre des échanges informatisés avec SIGAL, les résultats d'analyses seront transmis, sous forme d'un fichier informatique à la DDSV et au CIRAD. Le modèle de fichier informatique à utiliser peut être obtenu auprès du CIRAD par e-mail à :grillet@cirad.fr ou albina@cirad.fr

Un **bilan mensuel** des résultats d'analyses réalisées par le laboratoire agréé est transmis aux DDSV et au CIRAD.

- Prélèvements réalisés sur le continent :

Les analyses sont réalisées sur des sérums sélectionnés selon un plan d'analyse déterminé par les DDSV.

En cas de **résultat positif ou douteux sur le continent**, le laboratoire agréé avertira immédiatement :

- La DDSV d'origine des prélèvements,
- Le CIRAD-EMVT : Fax : 04 67 59 37 98

Les prélèvements accompagnés des commémoratifs seront envoyés **immédiatement** au CIRAD-EMVT (après avoir averti le CIRAD de l'envoi). Si le laboratoire dispose de plusieurs prélèvements réalisés sur différents ruminants de l'exploitation dont provient le sérum positif ou douteux, la totalité des prélèvements concernant cette exploitation est envoyée au CIRAD-EMVT.

- Prélèvements réalisés en CORSE :

Dans le cadre de la surveillance de la maladie (prélèvements sur les veaux à l'abattoir), il est demandé aux laboratoires agréés de réaliser les analyses dans les 15 jours suivant le prélèvement.

En cas de résultat positif ou douteux, le prélèvement accompagné de sa feuille de commémoratifs doivent être envoyés au CIRAD pour la détermination des sérotypes circulant (il est donc indispensable de pouvoir disposer après l'analyse ELISA, au minimum d'1ml de sérum sur chaque tube).

b) Rendu des résultats par le CIRAD :

Le CIRAD effectuera une synthèse des données collectées, transmise à la Direction générale de l'alimentation (bureau de la santé animale) selon le calendrier précisé par note de service.

III – PAIEMENT DES ANALYSES

Les analyses réalisées par les laboratoires agréés sur demande des directions départementales des services vétérinaires seront facturées aux DDSV et payées sur le BOP 206 05M.

Les analyses de confirmation des résultats positifs réalisées par le CIRAD seront prises en charge par la Direction générale de l'alimentation dans le cadre d'une convention financière annuelle.

Vous voudrez bien de me faire part de toute difficulté liée à la mise en œuvre de ces instructions.

L'adjoint au sous-directeur de la santé et
de la protection animales

Eric DUMOULIN

ANNEXE I

LISTE DES LABORATOIRES VETERINAIRES AGREES POUR LES ANALYSES SEROLOGIQUES DE DIAGNOSTIC DE LA FIEVRE CATARRHALE DU MOUTON - Mai 2006

Département	Etablissement	Ville
Alpes de Haute-Provence	Laboratoire Départemental d'Analyses Quartier Saint-Christophe, BP 9007	04990 DIGNE LES BAINS
Alpes-Maritimes	AFSSA Sophia Antipolis 105 route des Chappes	06902 SOPHIA-ANTIPOLIS
Alpes-Maritimes	Laboratoire Départemental d'Analyses 105 route de Chappes, Les Templiers	06902 SOPHIA-ANTIPOLIS
Ariège	Laboratoire Départemental d'Analyses Centre Jean Ruffié, Labarre	09000 FOIX
Aude	Laboratoire Départemental d'Analyses La Sale	11000 CARCASSONNE
Bouches-du-Rhône	Laboratoire Départemental d'Analyses 29 rue Joliot-Curie	13013 MARSEILLE
Corse-du-Sud	Laboratoire Départemental d'Analyses 22 rue François Pietri	20090 AJACCIO
Haute-Corse	Laboratoire Départemental d'Analyses Parc technologique ERBAJOLO	20600 BASTIA
Gard	Laboratoire Départemental d'Analyses 970 route de Saint Gilles	30942 NIMES cedex 9
Hérault	Laboratoire Départemental d'Analyses CS 69013	34967 MONTPELLIER cedex 02
Pyrénées-Atlantiques	Laboratoire de LAGOR 2 rue des écoles	64150 LAGOR
Pyrénées-Orientales	Laboratoire Départemental d'Analyses Rambla de la Thermodynamique, Technosud	66100 PERPIGNAN
Tarn	Laboratoire Départemental d'Hygiène 32 rue Gustave Eiffel, ZA Albitech	81011 ALBI cedex 9
Var	Laboratoire Départemental d'Analyses 375 rue Jean Alcard	83007 DRAGUIGNAN cedex
Vaucluse	Laboratoire Départemental d'Analyses 285 rue Raoul Follereau	84082 AVIGNON cedex 2
Val-de-Marne	Laboratoire national de contrôle des reproducteurs - ACSEDIATE, 13 rue Jouët	94704 MAISONS-ALFORT cedex
Martinique	Laboratoire Départemental d'Analyses Parc de Tivoli	97262 FORT DE FRANCE